

Communiqué de presse de JardinSuisse

La suppression du taux hors contingent est préjudiciable à la production nationale et à l'environnement.

En 2016, on attribuera pour la dernière fois des parts de contingent pour l'importation de fleurs coupées. Ensuite, cette protection douanière pour la production nationale n'existera plus.

L'importation de fleurs coupées pendant la période contingentée (du 1er mai au 25 octobre) était jusqu'à présent réglementée par l'application de deux types différents de contingentement. À côté du contingent dit de base, qui définissait l'attribution sur la base des importations de l'année précédente, c'est surtout la prestation en faveur de la production nationale qui protégeait les producteurs suisses. L'importation de fleurs coupées supposait ainsi la conclusion préalable d'un contrat d'achat de fleurs coupées produites en Suisse. L'attribution du contingent s'effectuait en fonction de la clé de répartition (ces dernières années, la clé était la suivante : 3 francs = 1 kg de contingent).

En 2007, le Conseil fédéral a décidé d'abaisser progressivement les taux hors contingent, qui sont élevés, au niveau des taux de contingent, qui sont bas. À partir de 2017, ces deux droits de douane seront au même niveau, de sorte qu'il ne sera plus nécessaire d'attribuer des parts de contingent. JardinSuisse prend acte avec un grand regret de la suppression totale de la protection douanière pour la production nationale de fleurs coupées.

La branche verte déplore cette évolution, qui aura pour conséquence le déclin des productions saisonnières. Quant à la production en serre, elle est devenue quasiment inexistante. Les tournesols font partie des quelques cultures nationales qui pourront survivre dans ces circonstances. Le consommateur perdra ainsi des acteurs locaux qui se distinguaient par la qualité et la diversité de leur production et par de faibles distances de transport. L'importation de fleurs coupées s'effectue principalement par voie aérienne et alourdit considérablement le bilan énergétique et environnemental.

Source d' image : Calla-Produktion Charles Millo, Genf

Fotograf : Vincent Pasquier

Interlocuteurs :

Josef Poffet, chef du département Production et Commerce, tél. 044 388 53 21,

j.poffet@jardinsuisse.ch

Marius Maissen, responsable de la communication et des questions politiques, tél. 044 388 53 50, m.maissen@jardinsuisse.ch

JardinSuisse, l'Association suisse des entreprises horticoles, regroupe les intérêts de plus de 1700 entreprises paysagères, pépinières, garden centres, exploitations de production et jardineries de Suisse. Elle intervient pour améliorer l'accès au marché de ses membres, promouvoir une utilisation écologique et durable de l'environnement et assurer un haut niveau de formation professionnelle. La branche emploie plus de 24 000 collaboratrices et collaborateurs et offre plus de 20 000 postes à plein temps dans plus de 4000 entreprises. La branche réalise une valeur ajoutée brute de plus de 3,6 milliards de francs par an.